2026-10-29/01

Mairie
15 Route de la Bastie
42130
Sainte-Agathe la Bouteresse

Tél. : 04 77 97 41 93

mairie@ste-agathe-la-bouteresse.fr

Le Maire de Sainte-Agathe la Bouteresse,
Vu le code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L2212-2 et L2213-1,
Vu le code de la route,
Vu le décret n° 2019-1082 du 23 octobre 2019 relatif aux engins de déplacement personnel motorisés,
Considérant le développement important de l'usage des engins de déplacement personnel motorisés sur le territoire communal,
Considérant le constat de plusieurs comportements dangereux ou à risque sur le territoire communal,
Considérant qu'il appartient au maire de prendre les dispositions nécessaires pour assurer la sécurité publique et pour prévenir les accidents sur le territoire communal ;

ARRETE

Article 1 : Le port du casque est obligatoire pour toute personne circulant en engins de déplacement personnel motorisés (EDPM) tels que les trottinettes, gyropodes, mono-roues et hoverdoards. Il doit être correctement ajusté et attaché pendant toute la durée de la circulation.

Article 2 : Cette obligation s'applique à toute heure, et sur l'ensemble des voies ouvertes à la circulation publique, y compris les espaces publics, places et pistes cyclables.

Article 3 : Madame le Maire et le Chef de Brigade de Gendarmerie sont chargés, chacun en ce qui les concerne, de l'exécution du présent arrêté. Toute infraction sera constatée et poursuivie conformément à l'article 610-5 du code pénal.

Article 4 : Madame le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte et informe que le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours gracieux devant le Tribunal Administratif de Lyon dans un délai de deux mois à compter de son affichage.

Article 5 : Ampliation du présent arrêté sera adressée :
* Monsieur le Sous-Préfet de Montbrison,
* au Chef de Brigade de Gendarmerie de Boën.

Fait à Sainte-Agathe la Bouteresse,
le 29 octobre 2026.
Madame le Maire, Nicole PARDON.

MAIRIE DE SAINTE-AGATHE-LA-BOUTERESSE
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
42 (Loire)

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur
042-214201972-20261029-2026-10-29-01-AR
Accusé certifié exécutoire
Réception par le préfet : 30/10/2026